

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 avril 2023
Procès- verbal

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, Mme PERRET Marie-Christine, M. BRAILLON Roger, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick, M. DUPERRAY Jean-Baptiste Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. PEZON Grégory, M. SESSIECQ Jean-Marc, Mme THOMAS Laëtitia.

Date de convocation : 27 mars 2023

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h30 à la mairie de Saint-Julien.

M. B. MATRAY est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

1)Vote du compte administratif 2022 du budget principal

Un diaporama élaboré par Colette Chérasse, adjointe aux finances, présente les principaux chiffres du compte administratif 2022 et explique les écarts entre prévisions et réalisations quand il y en a.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mme Peiron Traub, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 du budget principal, tel que présenté ci-dessous

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	503 735.62€	603 437.76€	99 702.14€	144 638.70€	80 000€	164 340.84€
Investissement	97 674.50€	206 756.06€	109 081.56€	165 098.78€		274 180.34€
TOTAL	601 410.12€	810 193.82€	208 783.70€	309 737.48€		438 521.18€

2)Vote du compte de gestion 2022 du budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du budget principal, dressé par le receveur pour l'exercice 2022 et conforme au compte administratif, tel que présenté ci-dessous

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice		Résultat de clôture l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	503 735.62€	603 437.76€	99 702.14€		144 638.70€	80 000€	164 340.84€
Investissement	97 674.50€	206 756.06€	109 081.56€		165 098.78€		274 180.34€
TOTAL	601 410.12€	810 193.82€	208 783.70€		309 737.48€		438 521.18€

3)Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget principal

Colette Chérasse, adjointe aux finances présente à l'assemblée la réflexion de la commission finances sur l'affectation du résultat et sa proposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire 2022 de la section de fonctionnement, comme suit :

- Affectation en réserve en investissement (R 1068) : 90 000€
- Report en fonctionnement (R002) : 74 340.84€

4)Vote des taux d'imposition 2023 des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter la pression fiscale et fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 conformément aux articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.24%
- taxe sur le foncier bâti : 23.65 %
- taxe sur le foncier non bâti : 17.15 %

5)Vote du Budget primitif principal 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté ci-dessous pour 2023.

Colette Chérasse, adjointe aux finances présente à l'assemblée un document synthétisant les principales dépenses et recettes prévues en 2023.

Le projet principal pour 2023 est la rénovation énergétique de l'école . La rénovation de la salle des fêtes s'ensuivra. Le conseil convient d'ajuster la prévision notée le 6 mars 2023 pour les subventions comme suit : + 150€ pour La Clique (rectification d'un oubli) + 500€ pour l'association des familles (le budget définitif a été communiqué après le conseil du 6 mars)

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	660 784.84€		660 784.84€
INVESTISSEMENT	465 719.49€		465 719.49€
TOTAL	1 126 504.33€		1 126 504.33€

Questions diverses

-décisions au titres des compétences déléguées : Suite à la consultation lancée par la commune pour une mission de géomètre dans cadre du projet de rénovation énergétique de l'école, 4 offres ont été reçues. Le marché a été notifié pour un montant de 2980€ HT.

-le repas des aînés s'est bien déroulé. Les convives étaient satisfaits du menu, de l'accueil et de l'animation. La décoration de la salle était de grande qualité

-un recours gracieux a été déposé contre le projet d'antenne relais au lieudit les Fournelles, dont la déclaration préalable est en cours d'instruction.

-la mise à jour de l'adressage de la commune sur le portail dédié est à prévoir.

-la randonnée pédestre aura lieu le 30 avril : toutes les bonnes volontés sont les bienvenues

-le projet de rénovation énergétique de l'école : les diagnostics obligatoires amiante et plomb ont été réalisés, le marché de maîtrise d'œuvre est en cours de préparation. Le demande de subvention au titre de la DETR qui a été faite est toujours en cours d'instruction

-une réunion est à prévoir pour le projet de rénovation de la salle des fêtes. Les possibilités de financement européen sont à étudier

-une réunion de travail sur le PLUI est prévue le 24/04 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 20h20

Le secrétaire de séance,
B. Matray



Le Maire,
Nathalie Pétrozzi-Bédanian,

